

Souveraineté énergétique : un impératif pour les PME et ETI industrielles



La panne massive qui a paralysé l'Espagne et le Portugal le 28 avril a rappelé l'impérieuse nécessité de disposer d'un système énergétique stable, résilient et souverain. Quinze gigawatts – soit 60 % de la consommation espagnole – ont disparu du réseau en cinq secondes. Cet épisode illustre les vulnérabilités d'un réseau européen encore trop fragmenté et rappelle un point central : l'énergie est un facteur de souveraineté et de compétitivité industrielles.

Ce constat prend une résonance particulière pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI), fer de lance discret mais décisif de l'économie. Par leur ancrage territorial et leur empreinte industrielle, elles sont en première ligne face à la volatilité des prix de l'énergie et aux aléas d'approvisionnement.

Assurer leur accès à une énergie compétitive, prévisible et bas carbone est une priorité stratégique.

Cela suppose d'abord que la France renoue avec une ambition claire en matière de production énergétique. Pour répondre aux besoins induits par l'électrification des usages, la réindustrialisation et l'essor des usages numériques (à commencer par les data centers, dont la consommation pourrait doubler d'ici 2030 selon l'AIEA), la capacité nationale devra être considérablement accrue. Le redémarrage du nucléaire, y compris les EPR 2 et les petits réacteurs modulaires (SMR), constitue le socle de cette montée en puissance. À cet égard, la feuille de route présentée du futur président d'EDF va dans le bon sens, affichant des engagements clairs sur le calendrier, les volumes et la maîtrise des coûts. Mais cette ambition suppose aussi, comme le rappelle l'AIEA, des

investissements ciblés, notamment pour sécuriser les chaînes d’approvisionnement en uranium.

Ce cap devra s’accompagner d’une montée en compétences. Former massivement aux métiers de l’énergie, notamment dans la filière nucléaire, est un impératif. Les écoles de production offrent un modèle pertinent pour des résultats rapides et efficaces.

Au-delà de la production, c’est l’accès à une électricité abordable qui fera la différence. Avec la fin du dispositif Arenh, la création de contrats spécifiques pour les industriels, offrant visibilité et compétitivité tarifaire, représente une opportunité à concrétiser. Cette trajectoire devrait être soutenue, comme le propose Olivier Lluansi, par des incitations fiscales adaptées, comme un suramortissement pour les investissements énergétiques réalisés dans les équipements de production.

La transition énergétique impose de concilier écologie et industrie. C’est à cette intersection que se situent les PME et ETI : elles accélèrent leur décarbonation — deux tiers d’entre elles prévoient d’augmenter leurs investissements environnementaux en 2025 — mais leur compétitivité repose sur un socle énergétique maîtrisé. Avec la fin de l’Arenh, la volatilité des prix et la montée de la demande, trois leviers doivent être activés : un bouquet énergétique pilotable, incluant nucléaire et renouvelables ; des gains massifs en performance énergétique ; et le développement de l’autoconsommation, appuyé par des mécanismes publics ciblés.

L’Europe peine à prendre la mesure de cet enjeu. Le rapport Draghi, la réforme du marché de l’électricité ou encore la stratégie de sécurité économique dessinent un cadre d’action, mais à un rythme insuffisant. À l’inverse, la France affiche désormais des signaux clairs. Encore faut-il les traduire concrètement pour les entreprises industrielles, en garantissant des volumes réservés, des prix contractualisés et une régulation stable.

La souveraineté énergétique ne relève ni du confort ni du choix idéologique. Elle est une condition sine qua non de la vitalité économique, de la réindustrialisation et de la souveraineté. Ce sont les entreprises industrielles de nos territoires, ETI en tête, qui portent cette ambition au quotidien. Leur fournir une énergie accessible, stable et décarbonée, c’est leur donner les moyens d’agir pour l’économie, le climat et l’indépendance du pays.

Fanny LETIER

Fanny Letier, co-fondatrice du fonds GENEEO Capital Entrepreneur